

APPENDICE

(Voir p. 1250)

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES NATIONALES
SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

Le 20 novembre 1980

Le Comité permanent des finances nationales, auquel a été déferé le Budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 6 novembre 1980, examiné ledit Budget et en fait maintenant rapport, comme il suit:

1) Le Comité a été autorisé par le Sénat, comme l'indiquent les *Procès-verbaux du Sénat* du 6 novembre 1980, à examiner les dépenses proposées par le Budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981, et à faire rapport à ce sujet.

2) Conformément à ce qui précède, le Comité a examiné le Budget supplémentaire (B) et a entendu les témoignages des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor suivants: MM. J. L. Manion, secrétaire; D. J. McEachran, secrétaire adjoint, Direction des programmes, et E. A. Radburn, directeur, Division de l'analyse des dépenses, Direction des programmes.

3) Ce Budget supplémentaire (B) totalise \$1,196 millions. Les dépenses budgétaires s'élèvent à \$1,302 millions, dont \$300 millions de crédits statutaires et \$1,001 millions qui représentent des fonds pour lesquels on demande au Parlement une nouvelle autorisation. Les dépenses non budgétaires, c'est-à-dire les prêts, les investissements et les avances, comprennent \$25 millions à voter. Le total du Budget pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981 est maintenant porté à \$60,440 millions.

4) Le Comité s'inquiète tout particulièrement de l'octroi de \$39.7 millions à la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour des pertes résultant de la liquidation de biens immobiliers. Il est connu que la Société aura à subir à l'avenir d'énormes pertes dans le cadre de transactions semblables. Le Comité recommande donc que le Conseil du Trésor envisage la possibilité de constituer un compte de réserves en prévision de ces pertes futures et de tenir ainsi compte plus précisément de la véritable situation financière de la Société.

5) En ce qui a trait à la présentation des prévisions budgétaires, nous sommes préoccupés par cette pratique du Conseil du Trésor qui consiste à répartir dans divers budgets supplémentaires les crédits d'un dollar autorisant la suppression de dettes. Le Comité reconnaît que le Conseil du Trésor a mis au point des méthodes régulières, complexes et laborieuses pour contrôler ces suppressions et qu'il n'est pas véritablement urgent que ces dernières figurent aux prévisions budgétaires. Par conséquent, nous recommandons qu'il ne soit fait rapport qu'une seule fois par année, dans le budget principal, de ces

crédits d'un dollar relatifs à la suppression de dettes, afin qu'il ne soient pas éparpillés dans les budgets supplémentaires.

6) Les témoins ont été interrogés sur le maintien du financement gouvernemental de l'exploitation de la Société VIA Rail, compte tenu de la subvention de \$30.6 millions qui lui a été accordée pour les frais d'exploitation dont il est fait état dans ces prévisions supplémentaires. Les témoins fourniront au Comité des renseignements sur l'ensemble du financement gouvernemental accordé jusqu'à maintenant à la société VIA Rail et sur sa ventilation en subventions de capital et d'exploitation.

7) Enfin, le bien-fondé de dépenses de l'ordre de \$9.95 millions engagées au titre de besoins en information dans le cadre du programme de l'Énergie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a été contesté. Nous craignons que ces dépenses ne tiennent compte que d'une partie des coûts réels de l'information que nécessite ce programme, puisqu'il n'est pas rare que de fortes proportions des dépenses ministérielles engagées pour la diffusion de l'information figurent aux postes des traitements et salaires et services professionnels. Les témoins fourniront au Comité des renseignements sur la ventilation totale des coûts de l'information pour le Ministère.

8) Le Conseil du Trésor a transmis au Comité une liste comportant des explications supplémentaires relatives aux crédits de \$1 inscrits dans le Budget supplémentaire (B) (pièce jointe en annexe au rapport).

Respectueusement soumis,

Le président,
D. D. Everett.

(Appendice au rapport)

LISTE DES CRÉDITS D'UN DOLLAR
COMPRIS DANS
LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B) 1980-1981

Les 27 crédits d'un dollar compris dans le présent Budget sont énumérés à l'Annexe I par ministère et organisme; chaque crédit est accompagné du numéro de la page où il se trouve dans le Budget.

Ci-dessous, ces crédits d'un dollar sont groupés en catégories selon leur objectif premier. Les crédits sont également identifiés à l'Annexe I en fonction de ces catégories. La catégorie de chaque crédit est représentée par un «X». Dans les cas où un crédit appartient à plus d'une catégorie, on désigne d'un «X» la catégorie principale et d'un «*» les autres catégories.

A. Deux crédits autorisant le virement de fonds d'un crédit à un autre (le Budget supplémentaire fournit